L'Hénairien de Haute - Corse

Association Nationale de Retraités - Groupe de Haute-Corse
17 Avenue Jean Zuccarelli, 20295 BASTIA CEDEX 9
Téléphone : 04 95 34 20 33 les vendredis matin
mail: anr2b@orange.fr site internet :https://anr2b.anr-corse.com

Association reconnue d'intérêt général au service des Retraités en Haute Corse

Bulletin 132 Juillet 2026

MOTION 26

Retraités, Citoyens à part entière : Les Exigences de l'ANR.

Conscients des difficultés auxquelles est confronté notre pays, ses 18 millions de retraités s'affirment comme des *citoyens responsables*. Ils s'élèvent contre l'ostracisme qui se manifeste à leur égard. Ils dénoncent leur absence dans les instances qui les concernent telles que celles qui gèrent leurs retraites. Ils n'acceptent plus d'être une population qui, seule, devrait apporter sa contribution financière afin de faire face aux besoins de financement de l'État.

Ils n'ignorent rien de la situation actuelle ni des défis que doit affronter notre système de retraite. Ils considèrent que les retouches proposées n'apportent aucune solution viable et souhaitent une réflexion globale et cohérente permettant une réelle pérennité du système, sans négliger, en attendant, un réabondement du Fonds de Réserve des Retraites.

En conséquence, les retraités de l'ANR :

S'inquiètent des mesures impactant leur pouvoir d'achat.
Exigent que la règle de revalorisation des retraites soit systématiquement respectée sans aucune tentation de gel des retraites.
Rejettent toute augmentation de leurs cotisations aux complémentaires santé.
Demandent que le conjoint survivant bénéficie de la pension de réversion :

- **Sans limite d'âge,**
- **Sans condition de ressources.**
- **D'un montant égal à 60% de la pension du conjoint décédé, au prorata des années de mariage en cas de pluralité de conjoints.**

Revendiquent pour les retraités le bénéfice des mêmes droits que les salariés en déduisant de leur revenu imposable les cotisations restant à leur charge au titre de leur complémentaire santé ou en obtenant un crédit d'impôt.

- **Réitèrent leur demande pour que soit rétablie la ½ part des veuves et veufs ayant élevé au moins un enfant**
- **Insistent pour que soit enfin supprimée la cotisation de 1% sur les retraites complémentaires.**
- **Attendent qu'il soit mis un terme à une médecine à plusieurs vitesses avec aucun dépassement d'honoraires.**

Les retraités constatent que leur cadre de vie ne cesse de se détériorer avec :

- **La désertification médicale**
- **La disparition des services publics de proximité et la numérisation à outrance de ceux-ci.**
- **Le manque de contrôles aléatoires de la qualité de vie dans les EHPAD (futures Maisons France Autonomie), l'absence d'une participation délibérative des représentants des résidents et de leurs familles dans la gestion de ceux-ci.**

Sans que les revendications ci-dessus ne soient exhaustives, L'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général, défend les intérêts de l'ensemble des retraités.

Par cette MOTION, elle tient à mobiliser tous les acteurs de terrain et sensibiliser élus et responsables pour que les retraités soient entendus et respectés dans les débats les concernant.

Être RECONNUS, être ÉCOUTÉS, être ENTENDUS, être CONSIDÉRÉS, être RESPECTÉS

Telles sont les exigences des adhérents de l'Association nationale des Retraités.

DÉFENSE DES RETRAITÉS

Extraits du flash info n° 75 du 15 juin 2026

Selon les réflexions du Sénat, sauver la classe moyenne exige **d'abord de répondre au sentiment croissant de déclassement qui touche de nombreux ménages. Cette catégorie supporte une part importante de l'impôt tout en ayant parfois le sentiment de bénéficier moins que d'autres des politiques publiques. Le Sénat préconise de renforcer le pouvoir d'achat, notamment en limitant les dépenses contraintes comme le logement, l'énergie et les transports. Il souligne également l'importance de l'éducation, de la formation professionnelle et de la mobilité sociale pour permettre à chacun de progresser par le travail et les compétences. La valorisation des carrières intermédiaires, un meilleur accès aux services publics et un soutien à l'emploi qualifié sont aussi jugés essentiels. L'objectif est de garantir des perspectives d'avenir, de réduire les inégalités et de préserver la cohésion sociale, pilier de la stabilité démocratique et économique. L'ANR partage ces objectifs et reste attentive à leur réalisation.**

L'épargne des ménages constitue un pilier important de l'économie française et européenne. En France, le taux d'épargne est historiquement élevé et dépasse souvent la moyenne de l'Union européenne. Les ménages épargnent pour se protéger contre les aléas de la vie, préparer leur retraite, financer l'achat d'un logement ou transmettre un patrimoine. Cette préférence pour l'épargne s'explique aussi par l'existence de produits sécurisés et fiscalement avantageux, comme le Livret A, le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) ou l'assurance-vie.

À l'échelle européenne, les comportements d'épargne diffèrent selon les pays, en fonction des revenus, de la culture économique et du niveau de protection sociale. Les pays du nord de l'Europe présentent généralement des taux d'épargne élevés, tandis que d'autres privilégient davantage la consommation. L'épargne des ménages représente une ressource essentielle pour financer l'investissement des entreprises, le logement et les infrastructures.

Cependant, lorsque l'incertitude économique augmente, les ménages ont tendance à épargner davantage, ce qui peut ralentir la consommation et la croissance à court terme. L'un des principaux défis pour la France et l'Europe est donc de mobiliser cette épargne abondante vers des investissements productifs, notamment dans l'innovation, la réindustrialisation et la transition écologique, afin de soutenir durablement la croissance et l'emploi.

L'ANR partage cette analyse, mais reste dubitative quant à son application pour les retraités.

La conférence « Travail, Emploi et Retraites » entre dans une phase plus transversale et opérationnelle. Après **une première étape consacrée au diagnostic et aux échanges entre partenaires sociaux, les travaux s'orientent désormais vers la recherche de solutions concrètes. L'objectif est de traiter de manière globale les liens entre emploi, conditions de travail, parcours professionnels, formation et financement des retraites. Cette approche transversale vise à mieux prendre en compte les réalités du marché du travail, notamment l'emploi des seniors, l'usure professionnelle, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'insertion des jeunes. La phase opérationnelle doit permettre de dégager des propositions applicables et consensuelles, susceptibles d'améliorer à la fois le taux d'emploi et la soutenabilité du système de retraite. Elle traduit la volonté de dépasser les débats sectoriels pour construire une vision cohérente des politiques sociales et de l'emploi, dans un contexte marqué par le vieillissement démographique et les transformations du monde du travail.**

Amicale Vie
La Mutuelle de l'ANR

AMV Haute-Corse : votre correspondante locale
Marie Thérèse PERINI tel : 06 81 94 19 42
n'hésitez pas à la contacter pour plus d'informations

L'ANR FETERA SES 100 ANS D'EXISTENCE EN 2027

L'A.N.R. défend depuis 100 ans les retraités

« Constituée librement; d'une indépendance absolue; dégagée de tout esprit de lucre et d'esprit politique; sans attaches d'aucune sorte, qui risquent d'entraver son essor, notre Association entend rester maîtresse d'elle-même. Ennemie des intrigues et des questions de boutique; écœurée du sort fait aux vieux retraités, elle poursuivra sans relâche les revendications auxquelles nos camarades ont absolument droit » : c'est ainsi que s'exprime dans « Le Retraité des P.T.T. » Firmin VIDAL, Président-Fondateur, dans le premier numéro qui paraît le 1 er décembre 1927.

Né à Olonzac, dans l'Hérault, le 20 février 1864, dans une famille d'agriculteurs, il a fait toute sa carrière dans les PTT où il termine avec le grade de chef de brigade des ambulants. Avec quinze collègues de ce service, il crée, le 8 janvier 1927, l'Association Générale des Retraités des PTT (AGR) avec comme but la défense des intérêts des retraités.

https://www.anrsiege.fr/

L'ANR : DEFENSE ET SOLIDARITÉ DES RETRAITÉS

Fondée en 1927 par Firmin VIDAL, retraité des ambulants de La Poste, l'Association Nationale de Retraités - ANR - a pour mission de défendre les intérêts des retraités et le développement de la solidarité entre eux.

Limitée à ses débuts aux retraités postiers et télécommunicants, l'ANR est aujourd'hui ouverte à tous les retraités, quel que soit leur passé professionnel. Elle est présente dans chaque département.

Elle promeut sans relâche sa motion actualisée de défense des retraités auprès des instances politiques et gouvernementales. Elle développe de multiples actions de solidarité entre ses adhérents sous forme de loisirs et de présence active auprès de ses membres malades et isolés. Elle est reconnue d'intérêt général.

Elle fête ses 100 ans.

1927-2027, cent ans ! C'est l'âge de notre vénérable association.

Un comité d'organisation a été créé. Plusieurs thèmes sont d'ores et déjà travaillés par le comité d'organisation, et ce dernier a décidé de la création d'un timbre « centenaire de l'ANR », d'usage courant, autocollant, sans valeur faciale pour célébrer cet évènement majeur pour l'ANR.

Ce timbre sera diffusé sous diverses forme, à savoir :

- **Timbres en planche de 20 ou 30 unités ;**
- **Document philatélique**
- **Livret philatélique avec quatre timbres.**

Ce timbre peut être vendu, par les groupes départementaux, aux adhérents en souvenir de cet épisode mémorable. De plus les groupes départementaux devront utiliser ce timbre pour l'expédition de leur courrier, courant 2026 et durant toute l'année 2027et au-delà.

<u>Faisons ensemble de cette célébration un souvenir inoubliable.</u>

SORTIE AU MUSEE DE CORTE
Cette sortie à été l'occasion de réunir les adhérents de Bastia et de la région Cortenaise.

Étaient présents : Cathy et Jean –Paul Agostini , Aline et André Susini, Brigitte et Norbert Parant, Josette Agostini, Christian Couppez, André Delseny, André Antonetti , Jean-Bernard Bannié, Marie Brunel , Guy Granjon et son frère, Brigitte Grimaldi , Michèle et Fred Mariani , Daniel Santoni, Marie-thé Périni , Danièle Piovesana , Alain Renaut .

Les membres du bureau de l'ANR Haute-Corse
Marie-Thérèse Périni, Danièle Piovesana, André Susini, Alain Renaut
Vous souhaitent un bon été 2026. Prenez bien soin de vous.

ECLIPSE SOLAIRE 2026
un rendez-vous cosmique rare, visible dans toute l'Europe.

« C'est quand le Soleil s'éclipse qu'on en voit la grandeur ».
Sénèque

L'éclipse du 12 août 2026 vue depuis la Corse.
La Corse connaîtra une éclipse partielle de 92.8 % le 12 août 2026, avec un maximum à 20:23. Le Soleil sera à environ 0.5° au-dessus de l'horizon ouest au moment du maximum. L'éclipse débutera à 19:29 et se terminera à 21:13.

Sécurité — Protégez vos yeux

Les lunettes certifiées ISO 12312-2 sont obligatoires pendant toute la durée de l'éclipse (en vente chez les opticiens et pharmacies).
Ne regardez JAMAIS le Soleil directement sans lunettes de protection certifiées ISO 12312-2, même quand il est partiellement masqué. Les lésions **rétiniennes (rétinopathie solaire) sont irréversibles et indolores.**

Notre amie
Gracieuse DAMI
nous a quittés ce mois de mai. Elle a été pendant plusieurs années la correspondante du groupe ANR2b dans le Cortenais..
Son sourire nous manquera à tous.